



وكلة التنمية الفلاحية  
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

# Agence pour le développement Agricole : SIAM 2014



**Salon International de l'Agriculture au Maroc**  
**du 24 au 28 avril 2013**  
**Meknès**

Agence pour le Développement  
Agricole

Date d'édition : 24/04/2014

Numéro d'édition : 4262

Catégorie : Les Cahiers de l'Émergence

## L'Agence mise sur le partenariat public-privé



Mohamed El Guerrouj: «Les résultats de l'opération partenariat public-privé autour des terres du domaine de l'Etat ouvre la voie pour son élargissement à d'autres types de foncier, notamment les terres collectives et celles du Habous

*Mohamed El Guerrouj, DG de l'Agence de développement agricole, se veut confiant. A ses yeux, la stratégie agricole est sur les rails. Pour en accélérer la cadence, l'organisme de pilotage veut mettre le paquet sur la mobilisation du foncier de l'Etat.*

- **L'Economiste:** Vous faites du partenariat public-privé votre cheval de bataille. Comment se décline l'approche?

- **Mohamed El Guerrouj:** L'opération partenariat public-privé autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat est basée sur la location longue durée. Les investissements réalisés dans ce cadre contribuent au développement des principales filières agricoles. Le tout, ciblant la création de complexes agro-industriels.

L'objectif étant une valorisation optimale des produits. De plus, le partenariat constitue un outil pour développer l'agrégation agricole.



**- Concrètement, quels sont les leviers?**

- Le foncier mobilisé constitue un levier pour développer l'agrégation en orientant les unités proposées en tant que fermes noyaux, autour desquelles peuvent être montés des projets d'agrégation. Ce partenariat qui a concerné, dans une première phase, les terres gérées par la Sodea-Sogeta, s'est élargi à toutes les terres gérées auparavant par la Direction des Domaines de l'Etat. Les résultats encourageants de cette opération ouvrent la voie pour son élargissement à d'autres types de terrains et notamment les terres collectives et Habous.

**- Sous quelles formes ces partenariats sont montés?**

- Il faut préciser que pour la signature de la convention de partenariat, les attributaires des projets sont tenus de se constituer en sociétés marocaines de droit privé dans lesquelles l'attributaire doit maintenir au moins 34% des parts sociales. Ce qui veut dire que de nouveaux investisseurs potentiels ont la possibilité d'intégrer les projets de partenariat public-privé opérationnels à travers une prise de participation dans le capital des sociétés constituées.

Cette participation peut se faire à hauteur de 66% du capital de la société pour les projets en cours d'exécution et 100% pour les projets dont les programmes d'investissement sont achevés.

**- Comment sont drainés les IDE dans l'agriculture?**

- L'ADA joue un rôle primordial en matière de promotion de l'offre marocaine d'investissement dans le secteur agricole. Ceci, tout particulièrement en ce qui concerne la location des terres dans le cadre du partenariat public-privé. A cela s'ajoutent la prise de participation au capital des sociétés concernées par ces partenariats et la prise en charge des unités de valorisation. Les efforts déployés en matière de promotion à l'extérieur ont été couronnés par l'installation au Maroc de nombreux opérateurs de référence dans l'agro-industrie et même la production agricole.

Propos recueillis par Mohamed Ali MRABI

---

**Source:** <http://www.leconomiste.com/article/939451-l-agence-mise-sur-le-partenariat-public-prive>



## Assises de l'agriculture : Le détail des neuf conventions signées



Les Assises de l'agriculture c'est des (paroles) discours mais aussi des (actes) signatures. Cette année à la septième édition de ces assises qui se déroulent en ce moment même à Meknès, neuf conventions ont été signées. Newz.ma vous propose en détail les chiffres clés de ces conventions.

### 1. Convention entre le gouvernement du Maroc et le Mali

Le Mali met à la disposition du Maroc, 10.000 hectares à la zone de production du Mbewana. Partenariat public-privé

### 2. Convention entre la FAO et le Maroc

Création d'un fonds fiduciaire dans le cadre de la coopération Sud- Sud  
Financement : 1 million de dollars américains versé par le Maroc et un acteur privé  
Période : 2014-2020

### 3. Convention entre le gouvernement et les Chambres d'agriculture

Période 2014-2020 :  
100 millions de dirhams pour former les agriculteurs à la recherche

### 4. Convention entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances et le ministère de l'Artisanat

Programme national pour la constitution de coopératives.  
15.000 coopératives concernées

### 5. Convention entre le gouvernement et la Fédération des viandes rouges :

Développement de la filière des viandes rouges  
5 milliards de dirhams dont 1,45 milliard représente la contribution de l'Etat  
Augmenter la production de 490.000 tonnes à 620.000 tonnes

## **6. Convention entre le gouvernement et la Fédération nationale du riz**

Développement de la filière du riz entre 2014-2020

Extension de 11.000 à 88.000 tonnes de riz

Augmentation du rendement de 70 à 80 quintaux/hectare

Financement : 270 millions de dirhams

## **7. Convention entre le gouvernement et le Crédit agricole**

Accompagnement du Plan Maroc Vert avec le Crédit agricole du Maroc

Coût : 25 milliards de dirhams

## **8. Convention entre le gouvernement et la compagnie d'assurances Mamda**

Garanties multirisques climatiques pour l'arboriculture fruitière

60 millions de DH

## **9. Convention entre le gouvernement et Barid El Maghrib**

Garantir l'accès aux acteurs agricoles à une plateforme de vente en ligne

Les coopératives agricoles pourront bénéficier d'une réduction et appliquer des taux de 50%

Source :

[http://newz.ma/article/2416/assises\\_de\\_lagriculture\\_le\\_detail\\_des\\_neuf\\_conventions\\_signees](http://newz.ma/article/2416/assises_de_lagriculture_le_detail_des_neuf_conventions_signees)





## Plan Maroc Vert : Les produits du terroir font leur promo

***La stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir prévoit, entre autres, la création de plates-formes logistiques régionales à proximité des producteurs.***

Aujourd'hui.ma | 24-04-2014 à 03:57:00

Par Atika Haimoud

Clémentine de Berkane, safran de Taliouine , huile d'olive Tyout-Chiadma, dattes Majhoul de Tafilalet, viande agneau Béni Guil, grenade Sefri Ouled Abdellah, figue de barbarie d'Aït Baâmrane, fromage de chèvre Chefchaouen, rose de Kélâat M'Gouna-Dadès ... Le Maroc est riche en produits du terroir qui ne demandent qu'à être valorisés.

D'ailleurs, la 9è édition du Salon international de l'agriculture au Maroc sera organisée autour du thème «Les produits du terroir» du 24 avril au 3 mai 2014 à Meknès. C'est dire tout l'intérêt que porte le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime au développement de ce secteur. Les produits du terroir sont parmi les objectifs privilégiés du Plan Maroc Vert, en tant qu'alternative très prometteuse pour la mise en œuvre d'un développement local viable et durable, particulièrement dans les zones marginales et difficiles.

Pour promouvoir cette filière, le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime a lancé, à travers l'Agence pour le développement agricole (ADA), la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir. Ainsi, une liste de produits du terroir phares a été identifiée dans le cadre des études régionales d'identification des produits du terroir (Voir tableau ci-joint).

La stratégie de promotion des produits du terroir est axée sur la mise à niveau des groupements des produits du terroir et le développement de partenariats d'agrégation équitables. «Ce levier a aussi pour objectif de mettre à niveau des groupements des produits du terroir dans le cadre de programme élaborés à cet effet. Ces programmes consistent en le diagnostic participatif des groupements identifiés, l'élaboration de plans d'action pour leur mise à niveau et l'amélioration de la commercialisation de leurs produits, à l'élaboration des plans marketing et des plans d'affaires ainsi que l'accompagnement pratique pour opérationnaliser les changements ciblés», explique-t-on à l'ADA.

L'objectif de ce levier est aussi de monter des partenariats d'agrégation et institutionnels pouvant prendre diverses formes, assurant une augmentation de l'offre quantitative et qualitative, une massification des flux, une transformation adéquate des produits et un accès au marché national et à l'export. La stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir prévoit également la création de plates-formes logistiques régionales à proximité des producteurs.

L'objectif de la mise en place des plates-formes logistiques et commerciales régionales est de mettre à la disposition des producteurs et de leurs groupements des infrastructures de stockage et de conditionnements ainsi que des services techniques et commerciaux de proximité, afin de soutenir leurs initiatives et rendre plus attractifs leurs productions et leur savoir-faire auprès des agrégateurs et des circuits de distribution moderne, dont les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et réduire les coûts de transports et de packaging, selon l'ADA.

La promotion de cette filière est étroitement liée au développement des marchés nationaux et internationaux. Il est question de promouvoir activement les produits du terroir de manière à faciliter leur accès aux différents circuits de distribution et de permettre aux producteurs de développer des opportunités de commercialisation de leurs produits, tant au niveau national qu'international. Au niveau national, l'objectif étant d'accroître le marché des terroirs à travers une augmentation de l'espace alloué et une meilleure rotation des produits.



Pour les marchés internationaux, la promotion se fait à travers la participation à des foires et salons internationaux en collaboration avec les partenaires institutionnels et l'organisation de rencontres B to B avec des acheteurs potentiels avec une préparation préalable et un coaching à l'export des groupements. Ces événements seront aussi l'occasion pour promouvoir les partenariats d'agrégation pour la valorisation et la commercialisation solidaire des produits du terroir, selon la même source.

Une place de choix a donc été réservée aux produits du terroir dans le Plan Maroc Vert depuis son lancement par Sa Majesté le Roi à Meknès en avril 2008. Le plan de développement de cette filière comprend aussi l'élaboration et la publication en juin 2008 de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ainsi que le lancement, en 2010, d'études régionales pour l'identification des différents produits du terroir et l'analyse de leurs chaînes de valeurs, la caractérisation des terroirs et l'élaboration de plans de développement spécifiques.

Source : <http://www.aujourd'hui.ma/maroc/economie/plan-maroc-vert-les-produits-du-terroir-font-leur-promo-109398#.U1oZzFV5OsE>

Date d'édition : 24/04/2014

Numéro d'édition : 4262

Catégorie : Les Cahiers de l'Émergence

## 90% des projets agréés par l'ADA déjà lancés



Les responsables de l'Agence de développement agricole assurent que les projets du plan Maroc Vert vont bon train. A ce jour, plus de 227.470 hectares ont été plantés et 139 unités de valorisation ont été construites et équipées

«LA mise en oeuvre du plan Maroc Vert va bon train». Le constat est dressé par le DG de l'Agence de développement agricole Mohamed El Guerrouj. Pour le pilier I, pas moins de 148 projets totalisant un investissement de 31,5 milliards de DH ont été lancés. Des projets qui doivent profiter à plusieurs milliers d'agréés. Pour l'agriculture solidaire, environ 490 projets ont été mis en place, avec un investissement de 13,33 milliards de DH. Dans les détails, plus de 227.470 hectares ont été plantés et 139 unités de valorisation ont été construites et équipées. Ce qui permet au DG de l'ADA d'avancer un taux de réalisation de 90% des projets agréés. La répartition par régions fait apparaître la prédominance des zones montagneuses puisque l'essentiel des projets porte sur des plantations arboricoles.

Parallèlement, l'Agence de développement agricole poursuit le déploiement du programme d'agrégation pour renforcer les capacités des agriculteurs et favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée. Ainsi, près de 52 projets ont bénéficié des attestations d'agrégation bien que les textes d'application de la loi éponyme n'ont pas encore été adoptés. Ces projets portent sur plusieurs filières agricoles comme les agrumes, l'olivier, les céréales, les cultures sucrières... Un processus qui ira en se renforçant dans la mesure où la loi sur l'agrégation donne déjà une visibilité sur les relations de partenariat entre agréateurs et agrégés. «Un modèle novateur qui sécurise les transactions et fixe les droits et obligations des parties», souligne El Guerrouj.



Par ailleurs, ces opérations d'agrégation favorisent également le développement de partenariats public-privé. Ceux-ci portent sur les terres agricoles du domaine privé de l'Etat, passés en location pour de longues durées, pouvant atteindre 40 ans. Pour les responsables de l'ADA, l'objectif est de «mobiliser les capitaux privés nationaux et étrangers, pour la réalisation de projets permettant une valorisation optimale des terrains et la création de l'emploi en milieu rural». L'idée est aussi de favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée, notamment à travers la création de complexes agro-industriels.

Cependant, la réalisation de ces objectifs reste liée à la forte dépendance de l'agriculture nationale des conditions climatiques, en particulier les déficits hydriques. C'est pour cela qu'en plus du programme d'économie d'eau prévu par le plan Maroc Vert, les responsables de l'ADA insistent sur l'importance de développer l'assurance agricole.

Parallèlement, «le pilier II intègre une dimension relative au changement climatique, notamment à travers des projets intégrés qui prennent en considération les spécificités pédoclimatiques de chaque territoire, et ses contraintes liées aux ressources en eau», est-il signalé.

### **Plateformes logistiques**

LA stratégie de développement de la production agricole passe également par le renforcement de la valorisation des produits du terroir. En effet, cela concerne la création de plateformes logistiques et commerciales régionales ainsi que le développement de partenariats commerciaux. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme de mise à niveau de groupements des produits du terroir. Concrètement, il s'agit d'appuyer ces producteurs en termes de gouvernance, de marketing et de financement.

Parallèlement, un autre programme d'accompagnement pour l'accès aux grandes et moyennes surfaces a permis à 29 groupements de producteurs d'être référencés auprès de ces enseignes de distribution, avec près de 200 produits. Cela porte notamment sur une commande qui dépasse les 10 millions de DH.

M. A. M.

---

**Source:** <http://www.leconomiste.com/article/939441-90-des-projets-agrees-par-l-ada-deja-lances>

**Source secondaire :** <http://www.marocpress.com/fr/leconomiste/article-92312.html>



## Agriculture solidaire : La synergie d'action, une nécessité !

Publié le 20-04-2014 à 15:00 Par : Oumar Baldé



**Malgré les bons résultats réalisés depuis le lancement du Plan Maroc Vert, le Pilier II fait face à de grands obstacles structurels dans le monde rural. Les surpasser impose une synergie d'action allant au-delà du seul département de l'Agriculture.**

L'agriculture familiale est à l'honneur cette année à l'occasion de la 7e édition des Assises de l'agriculture prévues ce 23 avril à Meknès, en marge du SIAM. Les débats tourneront autour des moyens de développer ce segment agricole, qui constitue l'essence même du Pilier II du Plan Maroc Vert (PMV), dédié à l'agriculture solidaire. Réussir ce second chantier phare de la stratégie agricole revient à accomplir de grands pas en avant dans la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural. Depuis 2010, les efforts se multiplient dans ce sens, avec la mise en place d'actions sur le terrain pour améliorer les revenus des agriculteurs par l'intensification, la diversification et la valorisation des produits locaux. C'est à ce titre que l'Agence pour le développement de l'agriculture (ADA) se félicite du lancement de 427 projets pour un investissement d'au moins 6,68 MMDH et ayant bénéficié à 530.190 personnes. Selon les chiffres officiels, 20 projets ont été arrêtés en raison du désistement des bénéficiaires ou de la complexité de leur mise en œuvre alors que 27 projets ont été achevés et cédés respectivement à leurs organisations professionnelles. 51 nouveaux projets du Pilier II sont programmés cette année. À l'horizon 2020, l'objectif est d'arriver à 545 projets d'agriculture solidaire pour un investissement global avoisinant 18 à 20 MMDH.

**Cependant...**

Ces résultats chiffrés encourageants cachent toutefois certaines réalités qui continuent de limiter la portée de l'ensemble de la stratégie. Et à vrai dire, y remédier n'est pas une tâche aisée et nécessite



même, dans certains cas, la convergence de plusieurs sphères d'intervention. La mobilisation des terrains constitue encore un défi à relever, sachant que la majorité des terres agricoles entrent dans la catégorie de la micropropriété. «C'est un frein à la mécanisation et à l'investissement», note-t-on du côté de la Comader (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural). En plus des problèmes d'irrigation, c'est le manque de formation et d'encadrement qui continuent de plomber les efforts institutionnels. L'analphabétisme tarde encore une bonne partie de nos agriculteurs, incapables de saisir le sens des stratégies globales, voire de se lancer sur la voie de la modernisation avancée de leur activité. Résultat, l'application des textes (plan ou autre réglementation) s'avère toujours difficile sur le terrain. La réussite du Pilier II du PMV appelle donc à une stratégie transversale, à une synergie des actions de l'ensemble des départements concernés, histoire d'éviter ces retards qui en limitent la portée.

---

### **Ahmed Ouayach**

Président de la Comader (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural)

#### **Les ÉCO : Quel regard portez-vous sur l'agriculture solidaire, dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert ?**

**Ahmed Ouayach :** Au Maroc, la micro-propriété représente 80% des superficies qui font moins de 5 hectares. Ce qui veut dire qu'il nous faut une stratégie adaptée à cette réalité. L'agriculture y occupe une part prépondérante, il faut la développer. Je pense que le PMV apporte un important coup de pouce dans ce sens. Nous nous engageons dans le Pilier II, qui sera vital pour la réussite du PMV car c'est à ce niveau que nous rencontrons les plus grands problèmes liés notamment à la pauvreté des agriculteurs, etc. L'État doit faire de son mieux pour certaines filières comme le sucre, qui constitue un cas d'école, avec 80.000 familles qui y sont actives, ou encore le lait.

#### **Quels sont les principaux obstacles constatés à ce jour ?**

Les obstacles sont multiples et concernent, entre autres facteurs, la micropropriété. Elle constitue un frein à la mécanisation et à l'investissement, car les banques n'ont pas de garanties suffisantes pour les financements. D'autre part, la plupart des agriculteurs sont encore analphabètes et manquent de formation et d'encadrement. Il faut accentuer les efforts dans ce sens.

#### **Êtes-vous optimiste quant à la réussite des objectifs fixés par le Pilier II concernant l'agriculture solidaire ?**

Au vu des chantiers programmés par le département de l'Agriculture, je reste optimiste. Cependant, il faut passer à l'action car les textes ont du mal à être appliqués. Par ailleurs, il faut que l'ensemble des banques s'intéresse au micro-financement.

---

### **Mohamed El Guerrouj**

Directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA)

#### **«Un plan pour réussir la commercialisation»**

#### **Les ÉCO : Quels sont les principaux défis dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert ?**

**Mohamed El Guerrouj** : Au début, nous étions confrontés à plusieurs défis, notamment ceux liés à la mobilisation des agriculteurs autour d'associations professionnelles. Aujourd'hui, cela est réalisé, nous constatons une adhésion des agriculteurs, car les travaux de mise à niveau nécessaires ont été faits. Pour autant, nous constatons un petit retard en ce qui concerne la mobilisation des terrains, ainsi que sur la commercialisation. Sur ce dernier point, une feuille de route est en gestation pour certaines filières comme les dattes. L'accent sera mis sur le packaging et la percée à l'international.

**Qu'en est-il des problèmes de financement ?**

Il faut dire qu'aujourd'hui, presque toutes les banques répondent favorablement aux demandes de financement, d'où qu'elles proviennent: groupements d'intérêts économiques (GIE), associations professionnelles ou investisseurs.

**Il se pose aussi la problématique de filières, qui peinent à percer ?**

En fait, la réalité est que de nouvelles filières, qui n'étaient pas prévues au départ dans le cadre du Plan Maroc vert dans certaines zones, sont sollicitées par les agriculteurs. Elles sont venues s'ajouter par la force des choses. Ces difficultés ne concernent pas l'ensemble du Plan, mais restent localisées à des niveaux régionaux.

**Qu'en est-il du système d'irrigation ? L'agriculture reste trop exposée à la pluviométrie...**

C'est une donnée qui est prise au sérieux. À ce propos, il y a lieu de souligner que les extensions de territoires s'accompagnent d'installations de systèmes d'irrigation, dont le goutte-à-goutte. Un mécanisme d'aménagement de ce système figure également dans notre champ d'intervention. D'ailleurs, les petits agriculteurs sont exonérés pour certaines prestations.

**Malgré la hausse de la production agricole, les prix de certains fruits et légumes peinent encore à baisser. Comment expliquer ce paradoxe ?**

Un travail structurel est en cours, concernant notamment les marchés de gros. D'ailleurs, c'est l'une des priorités de cette année. C'est un chantier important, qui implique l'intervention de plusieurs départements ministériels. Le renchérissement des prix est en partie dû à la multiplication des intermédiaires. La réforme des marchés de gros permettra de faire face à ce phénomène.

Source : <http://www.leseco.ma/eco-grand-angle/19366-agriculture-solidaire-la-synergie-d-action-une-necessite>



## Stratégie. La structuration est en marche

Publié le 22-04-2014 à 16:37 Par : Meriem ALLAM

Indéniablement, c'est le Plan Maroc vert (PMV) qui a donné ses lettres de noblesse au terroir marocain. Notamment dans son Pilier II, le PMV consacre un intérêt considérable à l'agriculture solidaire, entre autres dans les régions marginales. Cela étant, pour assurer l'essor pérenne d'une économie du terroir, il fallait d'abord prendre à bras-le-corps les différentes contraintes plombant le secteur. Faible présence dans les commerces structurés, packaging peu attractif, absence de courroie de transmission entre l'amont et l'aval, forte présence des circuits de commercialisation informels... plusieurs problématiques, qui ont donc poussé le ministère de l'Agriculture à instaurer une véritable stratégie de Développement de la commercialisation des produits du terroir. Portée notamment par l'Agence pour le développement agricole (ADA), cette feuille de route a pour principale orientation de revisiter le mix marketing des produits en apportant des améliorations aux produits, au packaging, à la tarification, à la promotion et à la mise en valeur de la labellisation. L'autre objectif de cette stratégie est de répondre à la nécessité de tracer les voies d'accès aux marchés en créant une courroie de transmission entre producteurs et distributeurs, en ciblant le marché domestique et les marchés étrangers. C'est sur cette base que cinq leviers d'intervention ont été priorisés pour cette filière et ce, à travers les différents maillons de la chaîne de valeurs. D'abord, il est question de développer des partenariats de valorisation et de commercialisation des produits du terroir, mais aussi de créer des plateformes logistiques et commerciales régionales dédiées à ces produits. En troisième lieu, la stratégie sera déployée à travers l'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international, selon le modèle de commerce équitable. Il s'agira également d'appuyer les efforts de labellisation des producteurs, mais aussi de conjuguer les efforts de communication à travers des campagnes institutionnelles pour assoir la notoriété des produits du terroir auprès du grand public.

### Sur plusieurs fronts...

En ligne avec ces orientations générales, la tutelle a aujourd'hui pu amorcer un certain nombre de projets. Il s'agit notamment du balisage pour le lancement des plateformes logistiques et commerciales de Meknès, d'Al Hoceima et d'Agadir et l'élaboration des dossiers d'appels d'offres pour la gestion déléguée de ces plateformes. De même, plusieurs actions de promotion ont été engagées à l'échelle nationale et internationale. En amont, la stratégie de Développement de la commercialisation des produits du terroir a également prévu l'appui des petits agriculteurs. Pour l'heure, un programme pilote de mise à niveau de 50 groupements de producteurs de produits du terroir a été activé.



L'objectif en est de répondre aux exigences des marchés en matière de qualité, traçabilité, packaging, régularité des approvisionnements et de suivi des ventes. Des plans d'affaires ont ainsi été préparés au profit de 50 groupements de producteurs, de nouveaux packagings ont été conçus pour les 50 groupements et la prise en charge de la production d'une dizaine de produits prioritaires a été lancée. Parmi les chantiers initiés figurent le lancement du Projet d'accès aux marchés des produits alimentaires et de terroir (PAMPAT) en collaboration avec l'ONUDI, le référencement de plus de 200 produits au profit de 106 coopératives, le référencement de 11 groupements représentant 56 coopératives dans les boutiques spécialisées «La Vie claire», la signature de conventions spécifiques pour l'accès de 23 GIE producteurs de dattes au 3 GMS (Marjane, Label'Vie/Carrefour et Aswak Assalam) et l'organisation de la participation de 177 coopératives au niveau de 5 salons nationaux (Salon international des professionnels de la restauration de la boulangerie et de la pâtisserie, Salon international de l'agriculture de Meknès, Foire de Bouzniqa, Salon international des dattes, Festival du safran). Dans le bilan du département en charge des produits du terroir au sein de l'ADA, l'on met également en relief les efforts fournis pour tracer la voie à ces produits vers les marchés internationaux. Dans ce cadre, les responsables de l'ADA citent la prise en charge, l'organisation et la participation de 28 groupements de producteurs des produits du terroir, représentant 164 coopératives au Salon international de l'agriculture de Paris, ainsi que l'organisation et la participation d'une dizaine de groupements dans les salons du Gabon et d'Abu Dhabi (avec la participation de 13 partenaires privés exerçant dans le secteur des produits du terroir).

Source : [http://www.leseco.ma/index.php?option=com\\_content&view=article&id=19450](http://www.leseco.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=19450)



## Assises de l'agriculture: coopératives, viande et e-terroir

h24info.ma / Publié le 24/04/2014 | 17h00 | H24info



*Le ministre et gourou du Plan Maroc Vert, Aziz Akhannouch, avec les autres participants des 7e Assises de l'agriculture. ©DR*

**La 7e édition des assises de l'agriculture, qui s'est tenue mercredi et jeudi à Meknès, s'est conclue par la signature de neuf conventions pour le développement du secteur agricole pour la période 2014-2020. Détails.**

Ces assises étant consacrées à l'agriculture familiale, thème retenu par la FAO pour l'année 2014, commençons par l'accord censé encourager la constitution de coopératives agricoles.

### 1- L'accent sur les coopératives

Signé par les ministres de l'Agriculture et de l'Economie Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, et la ministre de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire, Fatema Marouane.

**Son objectif?** Mieux insérer les petits exploitants au Plan Maroc Vert en facilitant leur structuration en coopératives agricoles et créer 15.000 coopératives, ce qui ferait passer le nombre d'exploitants structurés en coopératives de 250.000 à un million.

**Son financement?** Il devrait coûter 450 millions de dirhams. Ainsi, le gouvernement s'engage à prendre en charge les actions de coordination et de réunion permettant l'aboutissement à la création d'une coopérative, soit 30.000 dirhams par coopérative constituée.

## **2- Assurer l'arboriculture fruitière contre les aléas climatiques**

Convention signée par les ministres Akhannouch et Boussaid, et le président de la Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA), Hicham Belmrah.

**Son objectif:** mettre en place un programme de garantie multirisque climatique pour l'arboriculture fruitière (les arbres fruitiers, les agrumes et l'olivier) qui couvre 6 risques climatiques majeurs, dont le gel, le vent violent et les hautes températures, et s'étend sur 30 provinces à vocation arboricole, au niveau de 10 régions du Royaume.

**Son financement:** Le gouvernement s'engage à financer le programme, à travers une subvention aux cotisations des agriculteurs comprise entre 50% et 70% pour abaisser le taux de cotisation à un niveau accessible, et une contribution prévisionnelle de 60 millions de dirhams par an, pour une superficie-cible de 50.000 hectares en 2013-2014.

L'AMDA, quant à elle, promet d'assurer la gestion et la commercialisation du programme de garantie pour le compte de l'Etat et de prendre en charge les opérations d'expertise et d'indemnisation des sinistres.

## **3- Le développement de la filière des viandes rouges**

Le contrat-programme pour la période 2014-2020 a été signé par les deux ministres et le président de la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges, Hammou Ouhelli.

**Son ambition?** Créer plus de 80.000 emplois additionnels et augmenter la production à 612.000 tonnes en 2020 contre 490.000 tonnes en 2013. Il vise également à accroître la consommation par habitant et par an de 14,2 kg à 17,3 kg durant cette période, augmenter le chiffre d'affaires à 30 milliards de dirhams en 2020 contre 25 milliards en 2013, en plus de la mise à niveau du cadre réglementaire de la filière.

## **4- 10.000 hectares au Mali**

La quatrième convention a été signée par Aziz Akhannouch et le ministre du Développement rural du Mali, Bokary Treta.

**Les termes de l'accord:** le Mali s'engage à mettre à disposition du Maroc une superficie de 10.000 ha d'un seul tenant dans la zone de production de M'Bewani, en zone Office du Niger dans le cadre d'un Partenariat public et privé (PPP), avec exonération de droits de douane et de toutes autres taxes pour les investisseurs marocains.

En échange, le Maroc doit mobiliser les investisseurs marocains pour aménager, mettre en valeur et exploiter rationnellement le terrain mis à disposition.



## **5- e-terroir**

Les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie ont signé un accord avec l'Agence pour le développement agricole et le groupe Barid Al-Maghrib qui porte sur l'accès des petits producteurs à une plateforme de vente en ligne (e-commerce) de produits du terroir.

**Son but:** donner un accès préférentiel aux coopératives et groupements de producteurs à la plateforme de vente en ligne des produits du terroir marocains, alors que Barid Al-Maghrib s'engage à offrir aux coopératives et aux groupements de producteurs une solution complète et intégrée comportant notamment un service d'assistance, l'hébergement sur une plateforme nationale sécurisée et la livraison par Amana au niveau national et Chronopost au niveau international.

## **6- Plus de chercheurs**

Signée par Akhannouch et Boussaid, les ministres de l'enseignement supérieur, et de l'Education nationale, Lahcen Daoudi et Rachid Belmokhtar, ainsi que le président de la Fédération des Chambres d'agriculture du Maroc, El Habib Ben Ettaleb, elle porte sur la recherche et la formation professionnelle agricole.

**Son ambition:** augmenter le nombre de chercheurs de 180 actuellement à 350 en 2020, et le nombre de techniciens de 220 actuellement à 390 en 2020. Faire progresser le budget de la recherche agricole pour atteindre 0,32% du PIB agricole à horizon 2020 contre 0,25% actuellement et former quelque 100.000 stagiaires sur la période 2014-2020.

## **7- Dons et coopération Sud-Sud**

Signé par Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, et le directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Graziano Da Silva, l'accord vise à constituer un Fonds fiduciaire administré par la FAO et alimenté par le gouvernement marocain.

**Son objectif:** définir un cadre général de partenariat entre le Maroc et la FAO, afin de mettre en œuvre des actions de coopération Sud-Sud en faveur du continent africain.

**Son budget:** au moins 1 million de dollars alimentés au moyen de dons annuels échelonnés de 2014 à 2020, provenant du gouvernement et du secteur privé marocains.

## **8- Plus de riz**

Un 8e contrat programme Riz 2014-2020, signé par Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, le ministre de l'Industrie, Moulay Hafid Elalamy et la Fédération interprofessionnelle du Riz.

**Objectif:** augmenter les rendements moyens de 70 quintaux/ha à 80 Qx/ha et à améliorer la marge nette des riziculteurs de 3.600 DH/Ha, outre l'extension des superficies de 6.500 Ha à 11.000 Ha.



## **9- Plus de sous**

Pour finir, une convention, une convention a été signée entre Aziz Akhannouch et le président du Crédit Agricole, Tariq Sijilmassi, qui porte sur la mise à la disposition par le groupe Crédit agricole d'un montant de 25 milliards de dirhams pour l'accompagnement du PMV.

Source : <http://www.h24info.ma/economie/maroc/assises-de-lagriculture-cooperatives-viande-et-e-terroir/22409>

## Actualité

### Assises de Meknès : 9 conventions signées pour le développement du secteur agricole

La 7ème édition des Assises de l'agriculture, qui se tient mercredi à Meknès, a été couronnée par la signature de neuf conventions et contrats-programmes pour le développement du secteur agricole.



La première convention, signée par les ministres de l'Agriculture et de la pêche maritime, et de l'Economie et des finances, MM. Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, et le président de la Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA), Hicham Belmrah, vise à mettre en place un programme de garantie multirisque pour l'arboriculture fruitière.

Ce programme, qui porte sur les rosacées fruitières, les agrumes et l'olivier, couvre 6 risques climatiques majeurs, dont le gel, le vent violent et les hautes températures, et s'étend sur 30 provinces à vocation arboricole, au niveau de 10 régions du Royaume. En vertu de cet accord, le gouvernement s'engage à financer le programme, à travers une subvention aux cotisations des agriculteurs comprise entre 50 pc et 70 pc pour abaisser le taux de cotisation à un niveau accessible, et une contribution prévisionnelle de 60 millions de dirhams par an, pour une superficie cible de 50.000 ha en 2013-2014. Pour sa part l'AMDA, promet d'assurer la gestion du programme de garantie pour le compte de l'Etat, de commercialiser les contrats de garantie et de prendre en charge les opérations d'expertise et d'indemnisation des sinistres. Le deuxième contrat-programme pour la période 2014-2020, signé par MM. Akhannouch et Boussaid, et le président de la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges, M. Hammou Ouhelli, ambitionne de créer plus de 80.000 emplois additionnels et d'augmenter la production à 612.000 tonnes en 2020 contre 490.000 tonnes en 2013. Il vise également à accroître la consommation par habitant par an de 14,2 kg à 17,3 kg durant cette période, augmenter le chiffre d'affaires de 30 milliards de dirhams en 2020.

contre 25 milliards en 2013, développer l'amont et l'aval de la filière et promouvoir les produits de cette filière sur les marchés intérieurs et extérieurs, outre la mise à niveau du cadre réglementaire de la filière.

Le troisième accord, relatif au programme national de constitution de coopératives agricoles (2014-2020), a été signé par MM. Akhannouch et Boussaid et la ministre de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire, Fatema Marouane. Ce programme, d'un coût global de 450 millions de dirhams, s'assigne pour objectif de mieux insérer les petits exploitants au Plan Maroc Vert en facilitant leur structuration en coopératives agricoles et de créer 15.000 coopératives permettant de passer le nombre d'exploitants structurés en coopératives de 250.000 à 1.000.000. En vertu de ce programme, le gouvernement s'engage à prendre en charge les actions de coordination et de réunion permettant l'aboutissement à la création d'une coopérative, soit 30.000 dirhams par coopérative constituée.

La quatrième convention, signée par M. Akhannouch et le ministre du Développement rural du Mali, Bokary Treta, vise à mettre à disposition d'un seul tenant par la République du Mali au Maroc d'une superficie de 10.000 ha dans la zone de production de M'Bewani, en zone office du Niger.

En vertu de cet accord, la partie malienne s'engage à mettre à contribution tous ses services techniques et apporter toute son assistance et sa coopération au Maroc, à mobiliser les groupes d'experts maliens dans le cadre des études techniques et socio-économiques pour la réalisation des projets et à exonérer les investisseurs marocains de tous les droits de douane, de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de toutes autres taxes, impôts et droits liés à la réalisation de leurs projets.

Le Maroc entend, quant à lui, mobiliser les investisseurs marocains pour aménager, mettre en valeur et exploiter rationnellement le terrain mis à disposition, outre la réalisation à la charge des investisseurs marocains des études techniques, de faisabilité et d'impacts environnementale et sociale.

Le 5ème accord, signé entre les ministères de l'Agriculture et de la pêche maritime, et de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, l'Agence pour le développement agricole et le groupe Barid Al-Maghrib, porte sur une plateforme de vente en ligne (e-commerce) de produits du terroir.

Il vise à donner un accès préférentiel aux coopératives et groupements de producteurs à la plateforme de vente en ligne des produits du terroir marocains, alors que Barid Al-Maghrib s'engage à offrir aux coopératives et aux groupements de producteurs une solution complète et intégrée comportant notamment un service d'assistance, l'hébergement sur une plateforme nationale sécurisée et la livraison par Amana au niveau national et Chronopost au niveau international.

La 6ème convention, signée par MM, Akhannouch et Boussaid, les ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, Lahcen Daoudi, et de l'Education nationale et de la formation professionnelle, Rachid Belmokhtar, ainsi que le président de la Fédération des Chambres d'agriculture du Maroc, El Habib Ben Ettaleb, porte sur la recherche et la formation professionnelle agricole.

Cet accord ambitionne d'augmenter le nombre de chercheurs de 180 actuellement à 350 en 2020, et celui de techniciens de 220 actuellement à 390 en 2020, de progresser le budget de la recherche agricole pour atteindre 0,32 pc du PIB agricole à horizon 2020 contre 0,25 pc actuellement et de former quelque 100.000 stagiaires sur la période 2014-2020.

Le 7ème accord, signé par MM. Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, et le directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Graziano Da Silva, vise à constituer un Fonds fiduciaire administré par la FAO et alimenté par le gouvernement marocain.

Il vise à définir un cadre général de partenariat entre le Maroc et la FAO, afin de mettre en oeuvre des actions de coopération Sud-Sud en faveur du continent africain et à octroyer au moins 1 million de dollars américains alimentés au moyen de dons annuels échelonnés de 2014 à 2020, provenant du gouvernement et du secteur privé marocains.

Le 8ème contrat programme Riz 2014-2020, signé par MM. Aziz Akhannouch et Mohamed Boussaid, et le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy et la Fédération interprofessionnelle du Riz, vise à augmenter les rendements moyens de 70 quintaux/ha à 80 Qx/ha et à améliorer la marge nette des riziculteurs de 3.600 DH/Ha, outre l'extension des superficies de 6.500 Ha à 11 000 Ha.

La 9ème convention, signée par M. Aziz Akhannouch et le président du Crédit Agricole, Tariq Sijilmassi, porte, quant à elle, sur la mise à la disposition par le groupe Crédit agricole d'un montant de 25 milliards de dirhams pour l'accompagnement du PMV.

Source :

<http://www.lavieeco.com/news/actualites/assises-de-meknes-9-conventions-signees-pour-le-developpement-du-secteur-agricole-29387.html>

<http://www.lematin.ma/express/2014/assises-de-l-agriculture- conventions-et-contrats-programmes-signes-a-meknes/201030.html>

<http://www.infomaroc.net/economie/114348.html>

# **SIAM-2014: Signature de cinq conventions entre le Maroc et la France**

Menara.ma / Avec MAP

**25.04.2014**

**10h58**

[Partager](#)[Share on facebook](#)[Share on email](#)

 [Commenter \(0\)](#)

Signature de cinq conventions entre le Maroc et la France dans les domaines de la formation et le conseil agricoles | MAP



**Trois conventions, une déclaration ministérielle et un accord international entre le Maroc et la France, dans les domaines de la formation et le conseil agricoles, ont été signés, jeudi à Meknès.**

La première convention, signée par le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhannouch, et le ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, porte sur la coopération dans la formation agricole.

Cette convention vise à mettre à la disposition du département de l'Agriculture et de la pêche maritime pour une durée de 3 ans d'un expert basé au Maroc et à accompagner la mise en œuvre de la restructuration du dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricoles marocains.

**Un appui à la filière laitière**

La deuxième convention, signée par le directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA), la directrice générale de l'Office national de Conseil agricole (ONCA) et le directeur général de Bretagne commerce international (BCI), concerne la coopération économique, à travers l'identification d'opportunités de partenariats commerciaux dans la filière laitière entre entreprises bretonnes et marocaines, la coopération technique et l'appui à la filière lait.

La troisième convention, signée par la directrice générale de l'ONCA, le président de la Fédération interprofessionnelle des oléagineux (FOLEA) et le président de l'Association pour le développement à l'international des filières oléo-protéagineuses (Agropol), vise, quant à elle, à développer les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des structures de conseils agricoles, à former les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles et à garantir l'accès à la connaissance et le savoir faire, à travers la production d'une base de connaissances et sa diffusion par les canaux de conseil agricole novateurs.

Le quatrième accord international établissant le consortium CGIAR, qui représente l'ensemble des centres internationaux de recherche agricole, a été signé par Aziz Akhannouch, en présence de Carlos Del Castillo en qualité de président du CGIAR, et Le Foll en qualité de haut représentant de la France, pays dépositaire de l'accord.

### **L'importance de l'agriculture familiale au niveau mondial**

Cet accord constitue une reconnaissance par le Maroc du CGIAR, en tant qu'organisation internationale.

Quant à la déclaration ministérielle, signée par MM. Akhannouch et Le Foll, elle constitue un texte reconnaissant l'importance de l'agriculture familiale au niveau mondial, en soulignant certaines thématiques en accord avec le Plan Maroc Vert.

En vertu de cette déclaration, les deux parties s'engagent à participer pleinement à l'année internationale de l'agriculture familiale 2014 votée par l'ONU et à prôner l'inscription de cette thématique lors des prochains sommets de haut niveau.

Les cinq conventions ont été signées en marge de l'ouverture de la 9ème édition du Salon international de l'agriculture (SIAM) placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

A titre de rappel, cette 9ème édition s'articule autour de neuf pôles et comprend des expositions, conférences et des rencontres BtoB, ainsi qu'un concours de pas moins de 2.500 animaux issus de rigoureuses sélections pour le trophée SIAM 2014.

Source : <http://www.menara.ma/fr/actualit%C3%A9s/economie/2014/04/25/1137486-siam-2014-signature-de-cinq-conventions-entre-le-maroc-et-la-france.html>



## Marketing. La recette de Dima Terroir

Publié le 22-04-2014 à 16:48 Par : Meriem ALLAM

Peut-on aujourd'hui commercialiser sans marketing ? La particularité du terroir fait que, justement, ce marketing ne doit en aucun cas verser dans la «propagande»; le cachet authentique du produit se perdrait. C'est en prenant en compte cet état de fait que le management de Dima Terroir a tracé la ligne directrice de sa stratégie afin d'appuyer une activité où les petits producteurs n'ont justement ni les moyens ni la technicité de développer les aspects marketing. Le fondateur de l'entreprise Dima Terroir, Patrick Marchand, a misé sur cet aspect: le principe est de centraliser la production des produits du terroir des différentes coopératives avec lesquelles il traite. Le volet du conditionnement, de l'emballage, etc. est pris en charge au niveau de l'entreprise avant que le produit final ne soit exposé sur la plateforme virtuelle maroc-terroir.com. Pour préserver l'esprit du terroir, Dima Terroir fait en sorte que «chacun des produits porte le nom du douar et de la coopérative où il a été produit», explique Patrick Marchand. Aujourd'hui et jusqu'à mars 2013, date de lancement de la vraie gamme Terroir du Maroc, Dima Terroir représentait un catalogue de 60 références du terroir, de différentes régions du pays. Parti initialement du conditionnement du safran, Dima Terroir propose à présent une offre déployée en familles: celles des épices, des huiles, des miels, la famille fruitée, une gamme couscous et berkoukech. Cela, sans oublier la toute dernière gamme lancée fin 2013, celle du «sel et sucre». «Nous proposerons bientôt des câpres», soulignent les responsables. En somme, un réseau étoffé de coopératives, une démarche marketing minutieuse et un portefeuille clients de taille. Grâce à ce schéma, Dima Terroir est aujourd'hui un modèle économique hybride. Pour apposer une étiquette sur ce modèle, le management de l'entreprise affirme avoir proposé à **l'Agence pour le développement agricole** de s'attribuer le statut de «partenaire pour la valorisation et la promotion des produits du terroir marocain». L'entreprise compte aussi sur son arsenal logistique puisque disposant de plateformes «pouvant être considérées comme des circuits de distribution. «Je pense que nous sommes les seuls actuellement à pouvoir exporter via nos canaux logistiques: nous avons une société



Dima Terroir France avec une unité de stockage à Biarritz et des personnes sur les routes pour nous représenter en France et en Belgique», affirme Marchand.

---

### **Le ministère joue aussi la carte Marketing**

**Du côté de la tutelle, l'aspect «marketing» est pris avec le plus grand sérieux.** «Le premier axe de la stratégie sectorielle est de réviser le mix marketing des produits du terroir», précise ainsi Ahmed Khannoufi, chef de division de la logistique de commercialisation des produits du terroir. Le responsable explique que l'Agence pour le développement agricole est en train d'accompagner les groupements (coopératives, GIE, etc.) dans la présentation de leurs produits de manière à obéir aux exigences du consommateur. C'est dans ce cadre que le programme de mise à niveau des groupements a été lancé «en commençant par 50 unités à travers les 16 régions du pays». La tutelle a donc établi le diagnostic de ces groupements sur le plan de la production, valorisation, gouvernance, financier et commercialisation/marketing. «Nous avons défini, en fonction du potentiel des produits, une situation cible et nous sommes en train de finaliser des plans d'affaires concernant tous les aspects marketing pour tracer la marche à suivre en la matière». Aujourd'hui, ces plans d'actions sont finalisés et seront partiellement financés par le ministère de l'Agriculture. Pour autant, certaines coopératives ou GIE n'ont pas forcément attendu de recevoir ces plans d'affaires et ont déjà commencé à travailler «comme des entreprises sans attendre l'assistanat du ministère», explique Khannoufi. «Nous souhaitons que tous les groupements puissent se professionnaliser», conclut le responsable.

Source : <http://www.leseco.ma/live/158-salon-international-agriculture-maroc-2014/19453-marketing-la-recette-de-dima-terroir>

## L'agriculture familiale, garante de la sécurité alimentaire nationale

Mercredi, 23 avril, 2014

### Envoyés spéciaux

Meknès- L'agriculture familiale, qui est au cœur de la 7ème édition des assises de l'agriculture, constitue la garante de la sécurité alimentaire nationale et du développement socio-économique du monde rural.

En préservant les produits alimentaires traditionnels, l'agriculture familiale contribue à une alimentation saine et équilibrée, à la conservation de la biodiversité agricole et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Plusieurs facteurs clés peuvent contribuer avec succès au développement de ce créneau. Il s'agit principalement des conditions agro-écologiques, des politiques environnementales, de l'accès au marché et à la technologie.

Conscient de toute l'importance que revêt l'agriculture familiale, le Plan Maroc Vert a dédié tout un pilier à cette agriculture solidaire afin d'en faire à terme une agriculture à forte valeur ajoutée et forte productivité, tout en améliorant les conditions de vie des petits agriculteurs.

Les objectifs du pilier II du Plan Maroc Vert prévoient le lancement de non moins de 545 projets d'agriculture solidaire avec un investissement global de l'ordre de 18 à 20 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

Le pilier II du Plan Maroc Vert constitue une contribution considérable à la résolution de la problématique de la pauvreté dans le monde rural à moyen et long terme.

Ainsi, il permet d'encadrer une population cible ne disposant pas des capacités et des moyens d'investir en leur apportant un accompagnement et un encadrement sur mesure destiné afin de les aider à développer leurs conditions de vie, de travail et d'améliorer leur rentabilité.

Prenant en compte toute la dimension socioéconomique de l'agriculture familiale, le pilier II du Plan Maroc Vert veille à renforcer la stabilité de la population rurale, la cohésion sociale des acteurs de ce secteur et la bonne mise en place d'un développement territorial durable au niveau des zones défavorables.

De plus, le Pilier II permet de veiller à la sécurité alimentaire nationale en prônant la reconversion des cultures composées essentiellement de céréales vers des cultures répondant à la vocation des terres, et apportant une meilleure rentabilité aux petits agriculteurs, ainsi que la diversification des activités et des productions agricoles en ciblant les produits de niche.

**Sur la base des besoins exprimés par les agriculteurs, l'Agence pour le développement agricole (ADA) accompagne les services extérieurs du ministère dans la formalisation des projets pilier II, selon une approche participative impliquant tous les acteurs à l'échelle locale.**

Source : <http://www.mapexpress.ma/actualite/lagriculture-familiale-garante-de-la-securite-alimentaire-nationale/>

## الزراعة التضامنية والعائلية محور «المناظرة المغربية للفلاحة» بمكنا

يرأسها ملك المغرب ويتحدث فيها وزراء زراعة السعودية وفرنسا وإسبانيا ودول إفريقية

الدار البيضاء: لحسن مقعن  
الثلاثاء 22 جمادى الثاني 1435 هـ 22 أبريل 2014 العدد 12929

تبث «المناظرة الوطنية للفلاحة»، التي تنطلق دورتها السابعة غداً (الأربعاء) في مدينة مكنا، برئاسة العاهل المغربي الملك محمد السادس، موضوع الزراعة العائلية والتضامنية، التي أولاها المغرب عناية خاصة في إطار المخطط الأخضر للنهوض بالقطاع الفلاحي، نظراً لأهميتها في تحقيق الاستقرار والتماسك الاجتماعي ومحاربة الفقر في القرى.

وسيجتمع خلال هذه الدورة وزراء الزراعة في السعودية وإسبانيا والسنغال وكوت ديفوار ومالي والمغرب، إضافة إلى المدير العام للمنظمة العالمية للأغذية والزراعة التابعة للأمم المتحدة، حول طاولة مستديرة لمناقشة موضوع «الفلادة التضامنية: أداة قوية لاستقرار العالم القروي». كما سيشارك مسؤولون وخبراء مغاربة ودوليون في طاولة مستديرة ثانية حول موضوع «الفلادة التضامنية: من الفلادة المعيشية إلى فلاحة السوق».

وتسعى الدورة السابعة لـ«المناظرة الوطنية للفلاحة» من خلال اختيار موضوع «الفلادة التضامنية» إلى تقييم تجربة «المغرب الأخضر 2008 - 2020»، وإبراز مستوى إنجاز الأهداف المرقمة التي وضعها المخطط في مجال الزراعة التضامنية، والعراقيل التي تعرّض التطبيق العملي لبعض مقتضياته، ومقارنة التجربة المغربية بالتجارب الدولية في هذه المجال.

وحدد المخطط الأخضر هدفاً عند انتطاقه استثمار 150 مليار درهم (18.3 مليار دولار) في مشاريع وبرامج تنموية محددة في القطاع الزراعي المغربي في أفق 2020، وذلك بهدف مضاعفة الإنتاج الزراعي المغربي ثلاث مرات خلال هذه الفترة.

ويتكون مخطط «المغرب الأخضر» من دعامتين؛ الأولى تتعلق بالزراعة العصرية والمقاولات الزراعية والضيعات الكبرى، أما الدعامة الثانية فتتهم الزراعة التضامنية والعائلية، وتهدف إلى تحسين دخل صغار المزارعين والارتقاء بآنشطتهم من ممارسة الزراعة المعيشية والبساطة إلى ممارسة زراعة متقدمة ومحاجة للسوق، مع وضع برامج دعم عصرنة الضيعات، وتشجيع صغار المزارعين على التجمّع لبلوغ حجم يسمح بدخول تقنيات الري العصري واستعمال الآلات الزراعية وتنويع المنتجات والرفع من جودتها وتنافسيتها في الأسواق المحلية والعالمية.

وقال محمد الكروج، مدير عام وكالة التنمية الفلاحية: «نحن جد متقدمين فيما يتعلق بإنجاز الدعامة الثانية المتعلقة بالزراعة التضامنية ضمن المخطط الأخضر، التي تحظى بأهمية قصوى ومتتابعة مستمرة نظراً

لأهميتها في تنمية واستقرار القرى وتحقيق الرفاهية والعيش الكريم لسكانها، وذلك عبر تحقيق 545 مشروعًا باستثمار 20 مليار درهم (2.5 مليار دولار) لفائدة 885 ألف مزارع صغير في أفق 2020».

وأضاف الكروج أنه «على مستوى السكان المستهدفين بهذا المخطط، استطعنا تغطية 84 في المائة حتى الآن. فحتى الآن أطلقنا 492 مشروعًا باستثمارات بلغت 6.3 مليار درهم (770 مليون دولار)، وبلغ عدد المستفيدين من هذه المشاريع 720 مزارعاً صغيراً جلهم يوجدون في المناطق الجبلية والواحات والمناطق شبه الجافة. وبلغت المشاريع المكتملة 30 مشروعًا لفائدة 90 ألف مزارع. ولم تتجاوز نسبة المشاريع التي توقفت ثلاثة في المائة».

وقال الكروج لـ«الشرق الأوسط» إن من بين أبرز الإنجازات في هذا المجال تجهيز 69 ألف هكتار بقنوات الري، وإنشاء 139 وحدة لتشمين المنتجات الزراعية، بينها معاصر للزيت الزيتون ومحطات تلفييف ومرآكل تجميع الحليب. وفي إطار تنوع المنتجات، شجع المخطط صغار المزارعين على التحول من الزراعات التقليدية التي تعتمد على الأمطار، خاصة زراعة الحبوب في المناطق شبه الجافة، نحو زراعات ذات قيمة عالية في السوق كزراعة الزيتون واللوز وغيرها من الأشجار المثمرة الملائمة لأنواع المناخ والتربة في الضيغات المعنية، كما حفز المخطط المزارعين على تطوير المنتجات المحلية التي تتميز بها كل منطقة من مناطق المغرب.

Source : <http://aawsat.com/details.asp?section=6&article=769323&issueno=12929#.U154SVV5OsE>

